

ACTION

URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Informations complémentaires sur l'AU 208/02 (AFR 25/020/02 du 8 juillet 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

ÉTHIOPIE	Kebede Mammo (h), directeur d'un établissement d'enseignement secondaire Abebe Chimde (h), 46 ans, Mosissa Futasa (h), 50 ans, Kebede Humnasa (h), 33 ans, Dinsa Serbessa (h), 53 ans, et Tesfaye Taresse (h), 39 ans, enseignants
----------	---

Londres, le 5 septembre 2002

Toutes les personnes dont le nom figure ci-dessus ainsi que de nombreux autres détenus ont été déférés à la justice et ont bénéficié d'une libération conditionnelle. Ils étaient incarcérés dans la prison de la ville d'Ambo pour leurs liens présumés avec le Front de libération oromo (FLO), un groupe armé d'opposition. Ils font néanmoins l'objet d'enquêtes pour des infractions mineures. Plusieurs centaines de personnes sont toujours détenues, sans inculpation ni jugement, dans différentes parties de la région d'Oromia, à la suite de manifestations organisées en mars et en avril par des élèves de l'enseignement secondaire (voir l'AU 101/02, AFR 25/010/02 du 3 avril 2002, et suivantes, AFR 25/014/02 du 19 avril 2002, AFR 25/016/02 du 21 juin 2002 et AFR 25/018/02 du 1er juillet 2002).

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces hommes.**